



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Lyon, le

16 DEC. 2010

ARRETE N°

10 - 5 4 0

**OBJET** Arrêté portant approbation du plan de gestion des poissons migrateurs 2010-2014 du bassin Rhône Méditerranée

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES  
PREFET DU RHONE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code rural ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R436-45 et R436-46

VU l'arrêté conjoint du 15 juin 1994 modifié, du Ministre de l'environnement et du Ministre de l'agriculture et de la pêche, fixant la composition des comités de gestion des poissons migrateurs ;

VU les travaux et propositions du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône Méditerranée Corse en date du 03 mai 2010 ;

VU l'avis favorable du comité de bassin Rhône-Méditerranée du 01 juillet 2010 ;

VU l'avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes, délégué de bassin, secrétaire du comité de gestion ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône Méditerranée, joint en annexe, est approuvé pour la période 2010-2014.

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes, délégué de bassin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes ainsi que dans chacun des départements faisant partie de la circonscription du comité.

Le Préfet  
de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

Jean-François CARENCO